



Direction de la Communication
Service de presse

Paris, le 9 juillet 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suite à l'adoption par les députés du texte sur la démocratie sociale, je me félicite que la présomption irréfragable de représentativité ait été révisée au profit de critères plus démocratiques.

Il est en effet plus sain que soit considéré désormais comme représentatif un syndicat qui a obtenu au moins 10% des voix dans les entreprises.

Conformément aux engagements de campagne de Nicolas Sarkozy, le paysage syndical français se modernise et retrouvera toute sa vitalité dans les années à venir.

A 8% seulement, le taux moyen de syndicalisation en France est le plus bas du monde occidental. Il devenait donc urgent de modifier ces règles pour redonner toutes leurs forces à nos syndicats.

Sans des syndicats renforcés, aucune réforme majeure dont la France a besoin ne pourra réussir. Grâce à cette réforme, la France se donne les moyens de revitaliser le dialogue social et d'améliorer la santé même de notre démocratie.

Je rappelle que ce sont dans des pays où ils sont forts, que les réformes les plus à la pointe du domaine sociale ont été engagées, comme la flexi-sécurité au Danemark dont Madame Royal vante si souvent les mérites.

Danièle GIAZZI
Secrétaire Nationale
en charge des Entreprises